

BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2017



CARAGOODES

HAUTE GARONNE

Chères Caragoudaises, chers Caragoudais,

Il y a un an, je vous informais du projet préfectoral de fusion des communautés de communes Cap Lauragais, Coloursud et Cœur Lauragais.

En 2016, le conseil municipal de Caragoudes a réitéré un avis défavorable à cette fusion. 35 des 58 communes faisant partie du périmètre projeté ont également émis un avis défavorable.

Cependant, M. le Préfet a choisi de passer outre, possibilité prévue dans la loi *notre* du 7 août 2015. Dans l'arrêté préfectoral, paru le 16 décembre 2016, l'État proclame la fusion des 3 communautés au 1er janvier 2017 et la création d'une nouvelle entité qui les remplace : la communauté de communes des Terres du Lauragais.

Comme de nombreux élus locaux, je regrette le manque de concertation ainsi que la rapidité du processus qu'ont choisis nos gouvernants dans leur démarche.

Sur le fond, je redoute une perte de proximité, au vu d'un vaste territoire qui manque de cohérence.

Quels services seront apportés aux habitants de ce territoire et à quels tarifs? Quelles seront les conséquences sur les budgets de nos communes ? Quelles seront les modifications fiscales pour les contribuables ? L'année 2017 s'annonce comme une année difficile qui comporte bien des incertitudes ; en effet, malgré quelques rencontres avec les collègues des 58 communes, les délais restreints n'ont pas permis de mesurer tous les contours des harmonisations et des mutualisations nécessaires à cette fusion, et surtout toutes les incidences financières qui en résulteront.

Dans ce contexte particulier, vous pouvez être assurés que votre conseil municipal et moi-même tendons toujours à prendre les meilleures décisions dans l'intérêt de notre commune de Caragoudes. Notre détermination est constante.

En voici un exemple récent : la loi *notre* du 7 août 2015 prévoyant également la dissolution de plusieurs syndicats intercommunaux, nous avons dû agir rapidement pour assurer l'avenir du regroupement pédagogique de Tarabel.

La structure porteuse, le Sivusem, syndicat de 6 communes, créé en 2002, assurant la gestion de l'école, a montré toute son efficacité que ce soit dans la construction de nouveaux locaux indispensables ou dans le fonctionnement quotidien. Pourtant nous avons dû nous résigner à sa dissolution.

Néanmoins les 6 communes, Caragoudes, Maureville, Mourvilles-Basses, Ségreville, Tarabel et Toutens, ont souhaité poursuivre leur coopération en adoptant une convention d'entente intercommunale pour la gestion de l'école de Tarabel. Cette formule ne remplace pas les atouts du syndicat dissous mais permet de préserver l'essentiel.

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite une bonne année 2017.

Jean-Louis Cancian



Maire de Caragoudes

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2016

Vendredi 15 janvier

Depuis 2003, la compétence voirie est exercée par la communauté de communes Cœur Lauragais. La commune, propriétaire des voies, met son réseau à disposition de l'intercommunalité.

Pour bien préciser le cadre et les missions, M. Thomas Digard, responsable voirie de Cœur Lauragais expose au conseil le fonctionnement de cette compétence qui nécessite un lien important entre communes et intercommunalité. Cette intervention instructive permet de répondre aux diverses interrogations et montre le souci d'une gestion de proximité.

Par délibération, le conseil valide (9 pour, 0 contre, 1 abstention), la dépense correspondant à l'indemnité de conseil qui sera versée au receveur municipal pour la période de septembre à décembre 2015, soit 92,12 €.

Le conseil du syndicat départemental d'électricité propose de modifier ses statuts afin d'étendre son action avec la prise de compétences nouvelles comme la production d'énergies renouvelables et la pose de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Le conseil approuve à l'unanimité ces modifications des statuts.

Certains élus s'interrogent sur la période de fonctionnement des lampes publiques et la dépense ainsi engagée annuellement.

Le bureau d'études Dekra vient de rendre le diagnostic qui va servir de base à la constitution du projet d'amélioration de l'accessibilité. M. le Maire informe les membres du conseil de toutes les modifications proposées par ce constat. Le conseil prendra toutes les informations complémentaires et le temps de la réflexion avant de valider le programme de travaux nécessaires, ainsi que le calendrier correspondant.

Le bulletin municipal 2016 sera prochainement distribué par les élus aux administrés.

La cérémonie des vœux à la population aura lieu le dimanche 24 janvier 2016.

La journée citoyenne de travaux bénévoles aura lieu le samedi 30 janvier 2016.

M. le Maire informe le conseil des avis retournés en préfecture suite au projet de modification de la carte intercommunale. Sur les 27 communes qui constituent notre communauté de communes Cœur Lauragais, 21 ont donné un avis défavorable. Le conseil communautaire s'est également prononcé par un avis défavorable. La procédure se poursuit par la consultation de la commission départementale de coopération intercommunale qui précède la décision préfectorale.

Vendredi 1^{er} avril

M. le Maire présente le bilan comptable de l'exercice 2015 avec l'aide technique de Mme Valérie Claret, secrétaire de mairie.

	Fonctionnement	Investissement
Résultats antérieurs	119 343,28 €	-61 058,62 €

Recettes 2015	114 589,64 €	123 091,92 €
Dépenses 2015	109 908,97 €	141 181,74 €
Résultats 2015	4 680,67 €	-18 089,82 €

Reliquat AFR	11 640,21 €	
Reliquat CCAS	588,27 €	

Résultats cumulés	136 251,43 €	-79 148,44 €
-------------------	--------------	--------------

Report des dépenses d'investissement		2 732,00 €
--------------------------------------	--	------------

Résultats nets à reprendre	136 251,43 €	-81 880,44 €
----------------------------	--------------	--------------

Le compte administratif 2015 est adopté à l'unanimité.

Le compte de gestion 2015, réalisé par le receveur municipal, est adopté à l'unanimité.

Par délibération, le conseil affecte les résultats de fonctionnement sur l'exercice 2016 : 54 370,99 € en section de fonctionnement, 81 880,44 € en section d'investissement.

Le budget 2016 sera voté le 8 avril 2016, le montant des dotations nationales n'étant pas connu à ce jour. Lors de la préparation de ce budget 2016, le conseil décide de prévoir une somme de 3 000 € en vue des travaux à réaliser dans le cadre de l'agenda accessibilité.

Par délibération, le conseil modifie l'article 6257 du budget. Son objet est désormais défini comme suit : « réceptions pour effectuer les achats de gerbes de fleurs, de cadeaux aux enfants de la commune, couvrir les frais engagés lors de la journée citoyenne et divers ».

La dépense annuelle due au fonctionnement de l'éclairage public est d'environ 850 €. Le conseil, par mesure d'économie d'énergie, envisage une coupure des lampes publiques durant une partie de la nuit. M. le Maire prendra toutes les informations nécessaires à cette éventuelle modification du fonctionnement de l'éclairage public, particulièrement la dépense à engager pour la mise en place des horloges de commande nécessaires .

La journée de travaux bénévoles, dite journée citoyenne, s'est déroulée le samedi 30 janvier 2016. De multiples tâches ont été réalisées à cette occasion. Certaines d'entre elles ont nécessité des préparatifs avant cette journée ou des finitions ultérieures.

Les actions principales menées : remplacement du grillage du cimetière sud, abaissement de la haie bordant la route départementale 54, pose de la plaque de l'espace du souvenir, réfection des croix des cimetières sud et nord, nettoyage des murs d'affichage et de l'ancienne école, remise en état de la statue sainte Germaine, abattage d'arbres morts en bordure de certains chemins ruraux.

Liste des participants :

- Mmes Amans Marie-Thérèse, Cans Brigitte, Claret Valérie, Genssler Édith, Laurent Anne, Laurent Marcelle, Martinez Amélie,
- MM. Amans Didier, Assemat Mathieu, Cancian Jean-Louis, Cavalli Bernard, Claret Jean-Jacques, Irla François, Laigneau Édouard, Marchant Marcel, Marquier Alain, Marty André, Périole Bernard, Puybusque Yvon, Séran Loïc.

Vendredi 8 avril

Par délibération, le conseil décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition.

Taux (en %)	2015	2016
Taxe d'habitation	10,05	10,05
Taxe foncier bâti	10,46	10,46
Taxe foncier non bâti	65,07	65,07

Outre la stabilité des taux, le budget 2016 prévoit en section d'investissement le remboursement des emprunts ainsi qu'une nouvelle opération destinée à la mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Le conseil reporte sa décision quant à l'achat de jeux extérieurs publics pour enfants.

Le budget 2016 est voté à l'unanimité.

Budget 2016	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	160 239 €	160 239 €
Investissement	96 486 €	96 486 €

Le conseil du syndicat intercommunal des eaux de la Montagne Noire a décidé de modifier ses statuts en prévoyant désormais la fixation du nombre des membres du bureau et du nombre de vice-présidents lors de chaque renouvellement général, en tenant compte des modifications des périmètres cantonaux. Par délibération, le conseil approuve ces modifications.

Par délibération, le conseil décide de donner mandat au centre de gestion de la Haute-Garonne afin de participer à l'appel d'offres destiné à désigner un prestataire assurant la couverture santé et/ou prévoyance des employés communaux.

Mme Amélie Martinez fait le compte rendu de la dernière séance du conseil syndical du Sivusem (écoles maternelle et élémentaire). Les travaux d'extension du groupe scolaire sont bien avancés. Toutes les finitions devraient être terminées prochainement afin de permettre la meilleure rentrée possible en septembre 2016.

Suite à une demande du comité des fêtes, le conseil décide l'achat d'un tableau électrique de sécurité pour l'éclairage des chapiteaux lors de la fête locale.

Vendredi 13 mai

Par délibération, le conseil valide le tableau de recensement des voies communales, des chemins ruraux, des places publiques établi par les services de la communauté de communes Cœur Lauragais. Ce document présente également une carte du réseau routier communal. Notre commune possède 11 282 m de voies communales (chaussées avec revêtement), 3 508 m de chemins ruraux (zones non viabilisées) ainsi qu'une surface de 1 200 m² de place publique.

Le schéma départemental de la coopération intercommunale de la Haute-Garonne a été publié par la préfecture le 30 mars 2016.

Le conseil considère les éléments suivants :

- Les objectifs finaux en matière d'architecture des collectivités territoriales ne nous sont pas présentés, le schéma proposé étant annoncé comme une étape dans la construction intercommunale.
- Cœur Lauragais a récemment intégré de nouvelles communes, voyant sa population doubler au 1^{er} janvier 2014. Les adaptations qui en découlent sont en cours.
- Une population de 15 000 habitants est d'ores et déjà atteinte pour le seul territoire de Cœur Lauragais.
- Le territoire reste pour une large part un territoire rural : le passage de 27 à 58 communes ferait perdre tous les atouts qui s'attachent à la proximité, sans qu'on puisse discerner des économies potentiellement réalisables.
- La célérité des étapes dans le calendrier prévu nous laisse dans l'ignorance sur l'harmonisation des compétences et les retombées sur les comptabilités et les fiscalités futures.
- Les communes semblent être de plus en plus dépouillées de nombre de compétences : en particulier la compétence scolaire qui nécessite une gestion de proximité (communes ou syndicat).
- Le découpage proposé ne tient pas compte de la carte cantonale.

Le conseil est appelé à se prononcer sur le projet de fusion des 3 communautés de communes : Cap Lauragais, Cœur Lauragais, Coloursud, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2017.

Par délibération, à l'unanimité, le conseil se prononce contre ce projet de fusion.

Par délibération, à l'unanimité, le conseil se prononce contre la fusion des syndicats qui gèrent les regroupements scolaires suivants :

- Syndicat intercommunal pour la gestion des regroupements pédagogiques intercommunaux composé de Cessales, Folcarde, Lux, Maurémont, Rieumajou, Saint-Germier, Trébons-sur-la -Grasse, Vallègue, Les Varennes,
- Sivusem (Caragoudes, Maureville, Mourvilles-Basses, Ségreville, Tabela, Toutens),
- Sivu Préau (Aurin, Préserville),
- Sivu (Auriac-sur-Vendinelle, Cambiac, La Salvetat),
- Sivu (Albiac, Mascarville, Prunet),
- Sivom (Le Faget, Loubens, Vendine, Francarville).

Le schéma départemental de coopération intercommunale prévoit également la dissolution du syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées en Haute-Garonne. Par délibération, à l'unanimité, le conseil se prononce contre la dissolution de ce syndicat.

Questions diverses :

- Le conseil prend connaissance des programmes de débroussaillage par épareuse sur les routes départementales (pôle routier) et communales (Cœur Lauragais). Toutes les interventions supplémentaires seront prises en charge par la commune.
- M. Marcel Marchant donne des informations concernant la renégociation d'un prêt bancaire ainsi que sa reprise éventuelle par un organisme bancaire différent.
- Mme Édith Genssler, Présidente du Foyer Rural, annonce la prochaine exposition, consacrée à l'histoire de la statue de la liberté, qui aura lieu lors des journées du patrimoine de septembre.
- Les fiches de poste des employés communaux devront être complétées en utilisant les derniers formulaires proposés par le centre de gestion.

Vendredi 8 juillet

Par délibération, le conseil fixe l'indemnité de gardiennage de l'église pour 2016. Le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises fait l'objet d'une circulaire ministérielle en date du 30 mai 2016, le montant est fixé à 119,55 €. M. l'abbé Vauvillier percevra une indemnité annuelle de 119,55 € pour l'année 2016.

Les travaux d'extension des bâtiments scolaires sont terminés ; l'inauguration du nouvel ensemble a eu lieu le 4 juillet 2016.

Le groupe scolaire est nommé « Groupe Scolaire Michel Bonnery ».

Suite au spectacle de fin d'année scolaire, l'équipe enseignante a fait parvenir une lettre à l'ensemble des parents pour les informer de leur mécontentement quant à l'attitude de certains enfants et de certains parents.

M. Georges Méric, Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, a réuni récemment les maires concernés par la fusion F3 (fusion des communautés Cœur Lauragais, Cap Lauragais et Colaursud). M. le Maire est intervenu pour montrer toutes les difficultés engagées par ce processus, toutes les retombées fiscales en particulier.

Vendredi 23 septembre

Modification des statuts de la communauté de communes Cœur Lauragais :

Il s'agit de mettre en conformité les statuts de l'intercommunalité avec les directives de la loi *notre* aboutissant à partir du 1^{er} janvier 2017, pour notre périmètre, à la fusion des intercommunalités de Colaursud (Nailloux), de Cap Lauragais (Villefranche de Lauragais) et de Cœur Lauragais. Cette nouvelle collectivité atteindrait ainsi près de 37 000 habitants répartis sur 58 communes. Un schéma qui est loin de faire l'unanimité puisque deux de ces intercommunalités, Cap Lauragais et Cœur Lauragais, se sont prononcées contre cette fusion ainsi que 35 des 58 communes concernées.

A l'unanimité, le conseil vote contre cette modification.

Révision de l'attribution de compensation Cœur Lauragais :

Notre commune verse à Cœur Lauragais depuis son adhésion 7 098 € par an.

L'intercommunalité propose de porter ce montant à 7 788 € compte tenu de l'évolution des dépenses dans le secteur pool routier.

A l'unanimité, le conseil vote contre cette révision.

Amélioration de l'accessibilité :

La commune doit prendre l'engagement de procéder aux travaux de mises en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public. Les travaux retenus s'élèveraient à environ 2 500 €.

A l'unanimité, le conseil adopte cet agenda, prévoyant la réalisation de tous les travaux nécessaires avant fin 2017.

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Hers-mort/Girou :

Il s'agit d'un document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. A noter qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, une nouvelle compétence est attribuée aux communautés de communes, sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

A l'unanimité, le conseil approuve le schéma présenté.

Avis sur la délimitation des territoires de démocratie sanitaire pour la région Occitanie :

L'agence régionale de santé souhaite structurer le nouvel espace régional. Deux scénarios sont proposés :

- un découpage en 13 territoires correspondant aux départements.
- un découpage en 6 territoires fondé sur le regroupement de certains départements.

A l'unanimité, le conseil vote pour le premier scénario.

Institution de la taxe d'aménagement :

Cette taxe est due pour chaque aménagement, construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiment et d'installation soumis à une autorisation d'urbanisme. Le fait générateur est la délivrance de l'autorisation de construire ou d'aménager, ou celle du permis modificatif, ou celle d'une autorisation tacite de construire ou d'aménager, ou enfin celle de la décision de non-opposition à une déclaration préalable. Cette taxe sera perçue au travers d'une cotisation unique.

A l'unanimité, le conseil approuve l'institution de cette taxe à partir du 1^{er} janvier 2017, et fixe le taux à 2 %, taux valable pour 3 ans.

Informations diverses :

M. le Maire fait le point sur les travaux voirie dans notre commune.

- Chemin En Bladet VC 8 : entièrement refait, curage des fossés effectué,
- VC 1 entre le château d'eau et la borne à incendie : chaussée seulement réparée dans la mesure où des travaux de remplacement de la conduite en eau défectueuse sur 500 mètres sont prévus,
- VC 16 route de l'école : chaussée reprise et goudronnée,
- VC 13 et VC 4 : reprise de la chaussée ainsi que le busage et curage des fossés,
- Éclairage public : mise en place de 2 horloges astronomiques permettant de couper l'éclairage public après minuit.
- La fête locale 2016 s'est bien passée avec le concours de nombreux bénévoles que M. le Maire remercie chaleureusement. Pourtant, cette année, les festivités ont été marquées par des dégradations commises entre minuit et 2h du matin vraisemblablement.

- Remplacement du cumulus de l'ancienne école pour 830 € .
- M. Frank Ducommun se propose d'animer une activité supplémentaire au Foyer Rural, au travers de cours de relaxation. Édith Genssler, présidente du Foyer Rural, doit communiquer à ce sujet.
- M. Kader Arif, ancien ministre aux anciens combattants, député de la Haute-Garonne, et Mme Émilienne Poumirol, conseillère départementale, se proposent de participer au prochain conseil municipal qui aura lieu vraisemblablement en novembre prochain.

Mercredi 16 novembre

Dissolution du Sivusem :

M. le Maire rappelle le procès verbal d'installation du Sivusem du 18 mars 2002 regroupant les communes de Caragoudes, Maureville, Mourvilles-Basses, Ségreville, Tarabel, Toutens. Le syndicat a pour objet la gestion d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI).

Il rappelle ensuite le contexte : dans le prolongement des dispositions de la loi du 7 août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la république, dite loi *notre*; et conformément au souhait du législateur de réduire le nombre de groupements soit par fusion, soit par dissolution des structures existantes, un certain nombre de projets destinés à rationaliser l'exercice des compétences des groupements intercommunaux ont été inscrits dans le schéma départemental de coopération intercommunale de la Haute-Garonne, publié le 30 mars 2016.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce document, M. le Préfet nous a adressé une copie de son arrêté en date du 14 avril fixant la liste des établissements publics de coopération intercommunale appelés à fusionner (Projet S34) :

- Sivu Albiac-Mascarville-Prunet,
- Syndicat intercommunal pour la gestion des regroupements pédagogiques intercommunaux,
- Sivu Scolaire Élémentaire Maternelle (Sivusem),
- Sivu Preau,
- Sivu Auriac, Cambiac, La Salvetat,
- Sivom Le Faget, Loubens, Vendine, Francarville.

En application des dispositions de l'article 40-III de la loi précitée, notre assemblée délibérante disposait d'un délai de 75 jours à compter de la notification du 14 avril 2016 pour donner son accord sur le projet, le défaut de délibération dans ce délai valant accord.

Par délibération en date du 17 mai 2016, le syndicat s'était prononcé contre ce projet comme il l'avait déjà fait le 30 novembre 2015.

Toutefois, malgré l'opposition de tous les membres du syndicat, M. le Préfet a engagé une procédure dite de « passer-outre » à notre refus.

La CDCI dans sa séance du 20 septembre 2016 a adopté, à la majorité des deux tiers de ses membres, un amendement au projet de fusion précité visant notamment à dissoudre le Sivusem. Le préfet de la Haute-Garonne sera donc amené à prononcer, avant la fin de l'année 2016, l'arrêt des compétences du Sivusem au 31 décembre 2016 dans l'attente de sa liquidation patrimoniale et financière qui ne pourra intervenir qu'à la suite de l'adoption, par le Sivusem, de son dernier compte administratif d'activité (année 2016).

M. le Maire informe l'assemblée des dispositions des articles L.5211-25-1 et L.5211-26 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoient les conditions de liquidation patrimoniale et financière des établissements publics de coopération intercommunale appelés à être dissous. Conformément à ces articles la liquidation patrimoniale et financière du Sivusem doit faire l'objet d'une délibération concordante des communes de Caragoudes, Maureville, Mourvilles-Basses, Ségreville, Tarabel et Toutens.

Ainsi, dans l'attente de l'arrêté de dissolution-liquidation du Sivusem qui n'interviendra au plus tôt que dans le courant de l'année 2017 et afin de permettre une reprise de l'activité du Sivusem, par les communes dès le 1^{er} janvier 2017, d'assurer le paiement des salaires sur 2017 des agents du Sivu ainsi que le règlement des annuités d'emprunts dues par le Sivusem, il est nécessaire de prévoir, dès à présent, une mise à disposition des biens et équipements propriété du Sivusem, de prévoir le devenir des agents et de régler le sort des emprunts dus par le Sivusem pour que ces éléments puissent valablement être intégrés par le préfet dans l'arrêté mettant fin aux compétences du Sivusem au 31 décembre 2016.

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les propositions suivantes, qui doivent être adoptées dans les mêmes termes par le comité syndical et les conseils municipaux des communes de Caragoudes, Maureville, Mourvilles-Basses, Ségreville, Tarabel, Toutens.

S'agissant d'un RPI concentré, pour lequel le groupe scolaire est intégralement sur la commune de Tarabel, M. le Maire propose que la commune de Tarabel récupère en intégralité :

- le personnel,
- les biens mobiliers, immobiliers
- l'état de la dette

Entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte de l'arrêt par le Préfet de la Haute-Garonne des compétences du Sivusem au 31 décembre 2016,
- Accepte le transfert du personnel du Sivusem à la commune de Tarabel,
- Accepte la mise à disposition par convention des biens mobiliers et immobiliers propriété du Sivusem au profit de la commune de Tarabel chargée de reprendre les activités du Sivusem dès le 1^{er} janvier 2017 dans le cadre d'un regroupement pédagogique intercommunal conventionnel,
- Accepte le transfert de la charge du règlement de la dette contractée par le Sivusem à la commune de Tarabel dans l'attente du règlement des conditions patrimoniales et financières de la liquidation du Sivusem qui interviendront courant 2017,
- Autorise M. le Maire à signer une convention de mise à disposition des biens et équipements du Sivusem avec les communes de Caragoudes, Maureville, Mourvilles-Basses, Ségreville, Tarabel, Toutens,
- Autorise M. le Maire à signer une convention de répartition du personnel du Sivusem avec les communes de Caragoudes, Maureville, Mourvilles-Basses, Ségreville, Tarabel, Toutens,
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération, qui sera notifiée au Préfet de la Haute-Garonne.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif ou d'un recours gracieux auprès de la commune.

Une convention constitutive d'une entente intercommunale sera signée pour définir la répartition des frais de personnel, de fonctionnement et d'investissement concernant la gestion de l'école de Tarabel.

Vendredi 18 novembre

La réunion débute par une rencontre avec M. Kader Arif, ancien ministre, député de la Haute-Garonne et Mme Émilienne Poumirol, conseillère départementale de la Haute-Garonne. Un échange permet de soulever les problèmes de gestion communale et intercommunale.

Le conseil approuve, à l'unanimité, la dépense correspondant à l'indemnité de conseil qui sera versée au receveur municipal pour l'année 2016, soit 334,99 € brut.

Lundi 12 décembre

Le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) a été créé le 4 décembre 2001, pour les communes de Tarabel, Maureville, Caragoudes et Mourvilles-Basses. Les communes de Ségreville (2002) et Toutens (2003) l'ont intégré par la suite. Il s'agit d'un RPI concentré puisqu'il compte une seule école située à Tarabel.

Afin d'en assurer la gestion, un syndicat intercommunal à vocation unique scolaire élémentaire maternelle (Sivusem) a été créé le 18 mars 2002.

En application du schéma départemental de coopération intercommunale, prévu par la loi *notre* du 7 août 2015, le Sivusem est appelé à disparaître au 1^{er} janvier 2017.

Néanmoins les 6 communes concernées ont souhaité poursuivre leur œuvre commune en adoptant une convention entente intercommunale pour la gestion de l'école de Tarabel.

Le conseil, par délibération, décide d'adopter ladite convention, autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires dès la parution de l'arrêté de dissolution du Sivusem de M. le Préfet.

Par délibération, le conseil approuve à l'unanimité la modification des statuts du SDEHG (syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne) modifiant sa dénomination et son périmètre.

A partir du 1^{er} janvier 2017, les services de la direction départementale des territoires (DDT) ne seront plus mis à disposition gratuitement de notre commune pour l'instruction des autorisations de droit des sols.

Suite au désengagement de l'État, la communauté de communes Cœur Lauragais a créé un service commun mutualisé d'instruction des autorisations de droit des sols.

Ce service commun ne constitue pas un transfert de compétence, il ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes, qui restent de son seul ressort.

Par délibération, le conseil approuve l'adhésion au service commun mutualisé d'instruction des autorisations de droit des sols mis en place par la communauté de communes Cœur Lauragais, autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.

Pour votre information, vous trouverez, sur le site de la préfecture de la Haute-Garonne, dans le recueil des actes administratifs, l'arrêté préfectoral, paru le 16 décembre 2016, imposant la fusion des communautés de communes Cap Lauragais, Coloursud et Cœur Lauragais au 1^{er} janvier 2017. Vous y trouverez également l'arrêté préfectoral, paru le 19 décembre 2016 ordonnant la fin du Sivusem.

ETAT CIVIL 2016

Naissances

Marshall Nina	29 décembre 2015
Raffin Albin	30 septembre 2016

Mariage

Frat Béatrice et Racaud Patrice	23 juillet 2016
---------------------------------	-----------------

Décès

Portes épouse Coatriné Yvette	30 janvier 2016
Cancian Lino	15 mars 2016
Moulin Paul	29 décembre 2016

LES NOUVEAUX CARAGOUAIS

Famille Petridis Geraud	Rouayx
Famille Batut Rodriguez	Le Village
Famille Reuillon Robert	Falgayrac
Famille Bouzzedi	La Paillasse
Famille Lamarque	La Paillasse

INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de mairie :

Les jours et heures d'ouverture de la mairie sont les suivants :

- le mardi : permanence de 15 heures à 19 heures,
- le vendredi : permanence de 9 heures à 12 heures,
(hormis les jours fériés).

Tél. : 05.61.83.79.06 Courriel : mairiecaragoudes@orange.fr

Prêt de la salle des fêtes :

La salle des fêtes peut être louée à toute personne de la commune qui en fait la demande.

Les conditions sont les suivantes :

- déposer sa demande en mairie au moins trois mois avant la date retenue,
- fournir une attestation d'assurance responsabilité civile afin de couvrir les dommages éventuels,
- verser une caution de 305 € dans tous les cas,
- signer une convention d'utilisation rappelant les conditions du prêt,
- les frais de fonctionnement demandés sont définis dans le tableau ci-dessous :

ETE 1/05 au 31/10	50 €
HIVER 1/11 au 30/04	70 €

Recensement dans le cadre de la Défense Nationale :

Tous **les français atteignant l'âge de seize ans** doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Aux termes d'un décret du 29 mars 2002, (paru au Journal Officiel du 3 avril 2002), ils disposent d'un **délai de trois mois**, à compter de leur date d'anniversaire, pour accomplir cette démarche, **indispensable pour établir un dossier de candidature à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

Ramassage des ordures ménagères :

- La collecte des ordures ménagères a lieu le LUNDI MATIN. Déposez vos ordures le dimanche soir, de préférence.
- Quand un lundi est un jour férié, la tournée de remplacement a lieu le mardi matin. Dans ce cas seulement, nous vous conseillons de sortir vos ordures le lundi soir.
- Des bacs de collecte sélective sont mis à votre disposition sur la place du village :
 - les emballages ménagers recyclables,
 - le verre,
 - le papier,
 - le textile propre dans une poche ainsi que les chaussures (usagés ou pas).

Ramassage des objets encombrants ferreux :

A la place d'un calendrier préétabli qui fixait les dates de passages sur chaque commune tout au long de l'année, le syndicat intercommunal pour les ordures ménagères (SIPOM) se propose de recevoir directement les appels des usagers demandeurs de ce service et de programmer les tournées de collecte en couvrant de plus larges zones de son territoire.

Il est demandé aux usagers d'utiliser ce service pour les seuls encombrants ferreux (il faut que l'objet soit à la fois ferreux et encombrant).

Cette prestation de collecte est financée par le budget général du SIPOM et donc gratuite.

Déchèterie :

La commune de Caragoudes faisant partie du SIPOM, vous pouvez vous débarrasser de vos objets encombrants en les apportant à la déchèterie de Caraman.

Tél. : 05.61.81.43.79

Jours et heures d'ouverture (sauf jours fériés) :

mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi,
de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

NUMÉROS ET LIENS UTILES

❶ Urgences 112 (téléphone mobile)

SAMU → 15

GENDARMERIE → 17

POMPIERS → 18

❷ Communauté de communes CŒUR LAURAGAIS

7 avenue du 8 mai - 31460 Caraman

- Tél 05 62 18 42 80

- Fax 05 61 80 87 96

www.coeur-lauragais.fr

❸ Écoles du SIVUSEM (Tarabel)

- école maternelle : Tél. 05 61 83 28 88

- école élémentaire : Tél. 05 61 83 16 70

❹ Eau potable SIEMN (syndicat des eaux de la Montagne Noire)

Zone d'activité de Lourman - 31460 Mauréville

- Tél. 05 62 18 62 62

- Fax 05 62 18 62 63

- www.i-emn.fr

❺ Ordures ménagères SIPOM (syndicat pour les ordures ménagères)

Chemin de la Pomme - 31250 Revel

- Tél. 05 62 71 22 83

- www.sipom.fr

- www.trifyl.fr

❻ Trésor Public

23, cours Alsace Lorraine - 31460 Caraman

Tél. 05 61 83 10 64

❼ Collège enseignement secondaire

Avenue de Revel - 31460 Caraman

Tél. 05 62 18 82 50

❽ Gendarmerie Nationale

Route Villefranche - 31460 Caraman

Tél. 05 62 18 70 10

❾ Centre de secours (pompiers)

Boulevard Galliéni - 31460 Caraman

Tél. 05 61 83 18 98

❿ EDF Accueil

- ERDF Dépannage urgence 24h/24 7j/7

Tél. 0972 675 031

- ERDF Accueil raccordement Électricité

Tél. 0810 203 835

Site officiel de l'administration française : www.service-public.fr



OPÉRATION TRANQUILLITÉ – VACANCES

Si vous vous absentez pour une période prolongée, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, remplissez le formulaire ci-dessous et rendez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie afin de vous inscrire à l'opération tranquillité vacances.

En cas de retour inopiné ou de modification de la date et/ou de la durée de vos congés, n'oubliez pas de prévenir votre commissariat de police ou votre brigade de gendarmerie.

DEMANDEUR

NOM (en capitales) : _____ Prénom : _____

QUALITÉ : Particulier Commerçant

ADRESSE (N° - Voie - Lieu-dit, ...) _____

Code Postal : _____ Ville : _____

PÉRIODE D'ABSENCE

Du : _____ Au : _____

TYPE ET CARACTÉRISTIQUE DU DOMICILE OU DU COMMERCE

Maison Appartement Commerce

Etage : _____ N° de Porte : _____ Digicode : _____

Existence d'un dispositif d'alarme : OUI / NON

Si oui, lequel ? _____

PERSONNE À AVISER EN CAS D'ANOMALIE

Nom : _____ Prénom : _____

CP : _____ Ville : _____

 _____

Possède-t-elle les clés : OUI / NON

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Lieu de vacances : _____

Êtes-vous joignable pendant votre absence ?
OUI/NON

Si oui, à quelle adresse ? _____

 _____

Courriel : _____ @ _____

AUTRES RENSEIGNEMENTS À PRÉCISER

Le déclarant certifie l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

Il déclare : "Je m'engage à aviser le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie de tout retour anticipé."

Date :

Signature du demandeur :

Comité des Fêtes de CARAGOUDES

Chers Caragoudais, Chères Caragoudaises,

C'est avec grand plaisir que je prends la plume aujourd'hui pour vous présenter le bilan des manifestations animées par l'équipe du comité des fêtes tout au long de cette année 2016. Quelques nouveautés pour l'année à venir sont à l'étude. J'en dirai quelques mots dans ce billet.

Pour commencer, l'équipe qui avait bien changée l'année passée, s'est vu renforcée par l'arrivée de nouveaux membres en 2016, et c'est bien grâce à cet effectif de 15 personnes bénévoles que nous avons pu mener à bien toutes nos manifestations.

Pour commencer la nouvelle année, nous nous sommes retrouvés autour de la traditionnelle galette des rois, une occasion pour la municipalité et les associations du village, de vous présenter leurs vœux et les nombreux enfants présents ont pu recevoir le cadeau du père Noël.

Au loto du printemps, organisé le 21 mai 2016, nous avons pu constater que cet évènement dit « classique » rencontre toujours autant de succès auprès de nos habitants mais aussi auprès de ceux des communes plus lointaines. Cette année, nous pensons l'organiser un peu plus tôt, aux alentours de la fin mars/début avril. Vous en serez informés au plus vite.

Après une première tentative d'organisation de la « fête de la musique » en 2015, nous avons reconduit cette initiative en 2016. Ce fut l'occasion de nous retrouver pour partager ensemble tous nos talents musicaux (instrumentaux et/ou vocaux) et d'offrir un repas à l'ensemble de nos habitants. Les plus timides peuvent simplement y venir écouter et passer une agréable soirée d'été. Nous espérons vivement vous voir encore plus nombreux cette année, cette soirée sera organisée probablement le 24 juin en 2017.

Il y a eu enfin, la fête locale en septembre, avec ses animations, orchestres et repas, du vendredi soir au dimanche après-midi. Une toute nouvelle collaboration avec le Foyer Rural nous a permis d'organiser un repas le vendredi soir avant la soirée animée par le talentueux orchestre Acropole. Et malgré un prix attractif de l'assiette copieuse de Mounjetado préparée par les membres du Foyer Rural (vin et glace compris), le public n'a pas été au rendez-vous ce soir-là. L'orchestre n'a pas attiré plus de monde plus tard dans la soirée et c'est avec un énorme regret que nous nous voyons contraints de ne pas reconduire cette soirée concert. Le samedi fut une journée bien remplie, d'abord par le traditionnel concours de pétanque en doublettes, qui a toujours autant de succès, ensuite par la soirée « Magretade/Frites » suivie du bal animé par Océanis. Ce bal disco a eu un franc succès, une affluence record a été enregistrée ! Le dimanche, nous avons offert, après

la messe, un apéritif à tous les Caragoudais et invités VIP et clôturé ces fêtes locales par un loto le dimanche après-midi.

Un grand merci à tous ceux qui ont participé d'une façon ou d'une autre à la réussite de nos manifestations. Nous espérons pouvoir continuer de vous proposer des animations attrayantes tout au long de cette nouvelle année, nous espérons pouvoir vous mobiliser, vous intéresser et vous divertir toujours un peu plus. C'est une équipe très dynamique, pleine d'entrain et de vitalité qui s'apprête à vous concocter le programme 2017 qui je l'espère vous donnera l'envie et le plaisir d'y participer.

Vous pouvez rejoindre cette équipe, mais aussi simplement assister à son Assemblée Générale qui se tiendra le **27 janvier 2017 à 20h30**. Toutes les nouvelles idées y seront les bienvenues et nous aborderons les projets de l'année qui s'ouvre à nous.

Au nom de tous les membres du Comité des fêtes, je vous présente tous nos meilleurs vœux pour l'an 2017 !

La présidente, Muriel Bergé-Nguyen



FOYER RURAL DE CARAGOUDES :

Chaque année, nous sommes heureux de présenter nos vœux aux Caragoudais par le partage de la galette. Bon moment de convivialité organisé avec la Municipalité et le Comité des Fêtes.



Pâques est déjà là, les enfants sont au rendez-vous pour la chasse aux œufs.

Une soirée théâtrale vous a été proposée, le 30 avril par « Les Santufayons »



Le metteur en scène



Les comédiens

Par la suite, nous nous sommes adressés aux sportifs Caragoudais. ET IL Y EN A ! Pour une marche culturelle à l'Oppidum de Berniquaut. Nous remercions M. Yves DAYDE, historien, pour sa gentillesse et ses explications.



Grande écoute



La carrière

Pour la première fois, le Foyer Rural s'est associé au Comité des Fêtes. La traditionnelle Mounjetade a eu lieu le vendredi soir de la fête locale.



Au service



Miam miam !

Dans le cadre de la journée du patrimoine une exposition retraçant l'histoire d'un monument universellement connu : « La liberté éclairant le monde » qui se trouve à l'entrée du port de New York a été présentée dans la salle du conseil de la Mairie.

Un grand merci à l'association ASEM de Villemur et particulièrement à M. Gilles MOREAU son président.



Dans la salle du conseil



L'art au rendez-vous !

Une après-midi détente a clôturé l'année avec jeux et atelier pour les enfants.



Petits et Grands !



Tout au long de l'année nous avons le plaisir de nous retrouver la mardi soir aux séances de gymnastique. Sans oublier la bibliothèque...

BIBLIOTHEQUE DE CARAGOUDES

OUVERTURES 2017

janvier :

17 h / 19 h	Mardi – 3	Mardi – 17
10 h / 12 h	Samedi – 7	Samedi – 21

février :

17 h / 19 h	Mardi – 7	Mardi – 21
10 h / 12 h	Samedi – 11	Samedi – 25

mars :

17 h / 19 h	Mardi – 7	Mardi – 21
10 h / 12 h	Samedi – 11	Samedi – 25

avril :

17 h / 19 h	Mardi – 4	Mardi – 19
10 h / 12 h	Samedi – 8	Samedi – 22

mai :

17 h / 19 h	Mardi – 2	Mardi – 16
10 h / 12 h	Samedi – 6	Samedi – 20

juin :

17 h / 19 h	Mardi – 6	Mardi – 20
10 h / 12 h	Samedi – 10	Samedi – 24

juillet :

17 h / 19 h	Mardi – 4	Mardi – 18
10 h / 12 h	Samedi – 8	Samedi – 22

août

VACANCES

septembre :

17 h / 19 h	Mardi – 5	Mardi – 19
10 h / 12 h	Samedi – 9	Samedi – 23

octobre :

17 h / 19 h	Mardi – 3	Mardi – 17
10 h / 12 h	Samedi – 7	Samedi – 21

novembre :

17 h / 19 h	Mardi – 7	Mardi – 21
10 h / 12 h	FERIE	Samedi – 25

décembre :

17 h / 19 h	Mardi – 5	Mardi – 19
10 h / 12 h	Samedi – 9	VACANCES

Vous désirez jouer aux échecs, n'hésitez pas à contacter Marcel
au 06 87 08 12 14 ou 05 06 83 40 49 ou marchand.marcel@neuf.fr

Pour tout renseignement concernant les activités du Foyer Rural :
edith.genssler@sfr.fr

« Le foyer rural fonctionne pour vous et avec vous mais ne peut rien faire sans vous »
L'équipe du foyer vous présente à tous et toute ses meilleurs vœux pour l'année 2016

ACCA de CARAGOUDES

*Cette année 2016 a vu le nombre d'adhérents de notre ACCA maintenu et il est encourageant de voir de nouveaux chasseurs nous rejoindre.

*Des efforts importants ont été faits dans la communication et les documents administratifs avec notamment des règlements plus affinés et de plans de l'ensemble de nos territoires joints lors de la délivrance des cartes de membres ; améliorations qui ont apporté à chaque adhérent plus de tranquillité.

*Cette saison aura toutefois été mitigée au niveau du gibier sur nos secteurs et deux analyses sont à établir :

-Pour le gibier de passage et la caille en premier lieu cette saison aura été la pire depuis longtemps, ouverture toujours trop tardive et récoltes très tôt au début de l'été entraînent la destruction des territoires propices à accueillir ces migrants..

-Quelques palombes sédentaires mais encore trop peu et là aussi quelques dégâts aux périodes de semis et nécessité à la demande de certains agriculteurs de battues administratives.

--La bécasse est elle aussi victime de saisons totalement décalées et malgré quelques passages ponctuels trop peu d'oiseaux comptabilisés.

*Important point positif la gestion responsable qui a toujours été notre objectif depuis de nombreuses années a permis de débusquer de nombreux lièvres et de très belles compagnies de perdreaux. ----

-Le faisan hélas a toujours du mal à s'adapter, le manque de couvert et de parcelles boisées suffisantes, ainsi que trop de prédateurs ne sont pas propices à une reproduction même si quelques couvées ont pu être aperçues.

-Dans ce domaine la validation par un de nos membres de l'agrément piégeur devrait permettre une régulation des renards pour les prochaines saisons.

*Le « gros gibier » est partout en nette progression et il n'est pas rare d'apercevoir chevreuils et sangliers qui entraînent parfois d'importants dégâts qui nécessitent de ce fait un suivi important et une régulation sous couvert des plans de chasse et prélèvements réglementés.



*Lors de notre assemblée Générale du 20 Juin 2016 de nouveaux membres ont rejoint notre ACCA et le nouveau bureau et conseil d'administration toujours composé de 9 membres est le suivant :

Président : Mr Marc SOULIE

Président d'honneur :Mr René PELISSIER

Vice-Président :Mr Gaston CAU

Secrétaire :Mr François IRLA

Trésorier : Mr Serge BORE

Membres actifs :Mr Michel CANCIAN

:Mr François KRASICKI (piégeur Agréé)

: Mr Laurent MANISCALCO

: Mr André MARTY (Responsable Battues)

Le bureau, les membres et les chasseurs de l'ACCA de CARAGOUDES vous souhaitent à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2017.

Le Président : Marc SOULIE

Le Secrétaire : François IRLA

Fête de la musique



Fête de la musique



Fête locale



Fête locale





BONNE ANNEE

2017